



Frais pour matériel didactique périssable

Année scolaire 2018 -2019

Niveau: Maternelles

Groupe: 010 et 020

Conformément à la politique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, voici les frais que vous devez acquitter pour l'achat de matériel didactique périssable pour l'année scolaire 2018-2019.

MATÉRIEL DIDACTIQUE PÉRISSABLE	
Description	Coût
Cahiers de travaux	7,25 \$
Cahier d'activité - Pirouette	5,00 \$
Matériel périssable pour l'art	7,00 \$
Matériel périssable pour ateliers	6,75 \$
Matériel périssable pour les sciences	2,00 \$
Sous-total	28,00 \$

FOURNITURES SCOLAIRES OBLIGATOIRES	
Description	Coût
Agenda	5,00 \$
Sous-total	5,00 \$

FOURNITURES SCOLAIRES (à acheter par le parent)	
Description	Coût
portfolio*	4,00 \$
3 crayons à mine HB (pour favoriser la prise adéquate)	
1 boîte de 24 crayons bois de couleurs	
2 boîtes de 16 gros crayons feutres pointes larges	
5 crayons effacables à sec pour tableau blanc	
1 gomme à effacer blanche	
4 bâtons de colle mauve (gros format 40 gr)	
2 boîtes à crayons en plastique (sans compartiment) env. 22cm x 13cm	
1 taille-crayon avec récipient	
1 bloc de papier construction de couleur (pqt de 100)	
1 tableau blanc effaçable (8½ x 14)	
1 duo-tang jaune en plastique avec attaches	
1 duo-tang rouge en plastique avec attaches	
1 rellière à anneaux (cartable de 2 pouces)	
1 paire d'espadrilles pour le cours d'éducation physique (ils resteront à l'école)	
1 sac à dos de grand format (il doit pouvoir contenir un gros cartable)	
1 marqueur de bingo	
1 chemise ou tablier pour la peinture**	
1 paire d'écouteurs rigides pour ordinateur**	
1 serviette de bain pour la relaxation (pas de couverture)**	
<i>*Parce que certaines fournitures sont plus difficiles à trouver en magasin ou pour assurer une certaine uniformité du matériel, nous vous proposons d'acheter nous-même ces fournitures. Ce service est optionnel.</i>	
<i>** Pour raison d'hygiène, l'achat de ces items est suggéré.</i>	
	4,00 \$

Montant à payer 37,00 \$

Modalités de paiement: Remettre votre paiement au montant exact de la facture dans une **enveloppe identifiée au nom de votre enfant** et de son groupe au plus tard le 20 septembre 2018. Celui-ci peut être fait soit en argent comptant ou par chèque au nom de: École Philippe-Morin.

*À compter du 3 juillet 2018, il sera possible d'effectuer le paiement pour les effets scolaires par Internet. Vous pouvez adhérer au mode de paiement par Internet en tout temps. Le paiement par Internet est facile d'utilisation et il diminue la gestion et la manipulation d'argent et de chèques. Le mode d'emploi vous parviendra sous peu.